

Sauvé  
sans aucun  
doute !

*Comment être sûr de  
votre salut*

JOHN MACARTHUR

ÉDITIONS  
**IMPACT**

# I N T R O D U C T I O N

En tant que pasteur, j'éprouve toujours du chagrin lorsque je réalise combien de chrétiens n'ont pas l'assurance de leur salut. Ils ne sont pas certains que leurs péchés leur ont été réellement pardonnés et qu'ils ont indubitablement une demeure éternelle au paradis. La souffrance que m'inflige cet état de chose s'est d'ailleurs accrue à la lecture de la lettre que voici :

Il y a plusieurs années que je fréquente Grace Church. Par suite d'une certaine conviction qui grandissait dans mon cœur, de vos prédications et de mon apparente incapacité de résister à certaines tentations qui m'envahissent et auxquelles je succombe continuellement, mes doutes de plus en plus grands m'ont amené à croire que je ne suis pas sauvé.

Comme c'est triste pour moi, John, d'être incapable de connaître le salut à cause du péché qui s'attache à moi et dont il me tarde d'être délivré. Quelle situation étrange pour quelqu'un qui a fait de hautes études théologiques et qui enseigne à l'école du dimanche avec une grande conviction ! Tant de fois j'ai résolu en mon cœur de me repentir, de me débarrasser de ce désir que j'ai de pécher, de tout abandonner pour Jésus, seulement pour me retrouver en train de commettre le péché que je ne veux pas commettre et de ne pas faire le bien que je veux faire.

Après que ma fiancée et moi avons rompu nos fiançailles, j'ai mémorisé toute l'épître aux Éphésiens dans le cadre d'une tentative désespérée pour triompher du péché, pour finir par me retrouver plus faible et plus cruellement conscient de mon état de pécheur, plus que jamais enclin à pécher, et à

l'affût de vaines sensations destinées à refouler la souffrance d'un amour perdu. Cela se produit surtout dans le cœur, John, mais c'est là où ça compte et c'est là où nous vivons. Je pêche parce que je suis pécheur. Je suis comme un soldat sans armure en train de traverser un champ de bataille à la course et servant de cible aux traits enflammés de l'ennemi.

Je ne pourrais pas quitter l'Église même si je le voulais. J'aime l'assemblée, et je suis esclave de l'Évangile du merveilleux Messie. Mais je suis un tas de fumier sur le dallage de marbre blanc de Christ, un bâtard qui s'est faulé par la petite porte dans la salle de noce du Roi pour lécher les miettes au sol, et en côtoyant des chrétiens qui sont riches de bénédictions en Christ, j'obtiens une partie de leur excédent et vous demande de prier pour moi comme vous le jugerez approprié.

J'ai été frappé par l'éloquence avec laquelle l'auteur de cette lettre émouvante exprimait ses sentiments – sentiments, ai-je découvert, que beaucoup de chrétiens sincères partagent. Oui, beaucoup.

Il y a deux ans, lorsque j'ai commencé à prêcher la seconde épître de Pierre, je me suis lancé dans une étude en huit parties portant sur l'assurance du salut. Or, à l'issue de chaque service, des gens venaient inmanquablement me dire : « Jusqu'à ce soir, je n'avais jamais eu l'assurance de mon salut. » Ils me remerciaient encore et encore d'avoir traité le sujet – et remerciaient Dieu d'avoir parlé si clairement de cette assurance dans sa Parole.

Cette expérience m'a fait prendre nettement conscience de la nécessité de discerner dans la Bible les vérités clairement exprimées sur l'assurance du salut – surtout les liens qu'elle établit entre cette assurance et les émotions que nous

éprouvons en tant que croyants. Je me suis demandé comment une personne pouvait franchir le pas de géant et transformateur qui consiste à devenir chrétien, sans pour autant avoir l'assurance des résultats qui en découlent. Mon assurance joue un rôle primordial dans la façon dont je compose avec la vie en tant que chrétien. Je ne peux m'imaginer vivre sans elle. Tout véritable chrétien devrait savourer la réalité de son salut. Le fait de ne pas posséder cette assurance revient à vivre dans le doute, dans la crainte, ainsi que dans une forme particulière de misère et de dépression spirituelle.

### **Une assurance imméritée**

Bien entendu, il y a des gens qui possèdent une assurance à laquelle ils n'ont pas droit. Les paroles d'un vieux cantique expriment ce fait en termes simples et directs : « Tous ceux qui parlent du ciel n'y entreront pas. » Certains croient qu'ils sont en règle avec Dieu, bien que ce ne soit pas le cas. Ils ne saisissent pas la vérité sur le salut ni sur leur état spirituel.

Beaucoup de gens me demandent pourquoi je parle et j'écris si souvent au sujet du salut et de la nécessité de faire des examens de conscience. Ils craignent souvent que mes propos minent l'assurance des véritables chrétiens. Bien entendu, ce n'est pas du tout ce que je souhaite, mais, pour garder une perspective équilibrée sur le sujet, je me souviens de ce que Jésus a déclaré : « Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! n'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ? n'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ? Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus » (Mt 7.21-23a). Ce passage me hante, car, plus que tout autre, il me confronte à la réalité selon laquelle *beaucoup* de gens se croient à tort sauvés. Je suis d'ailleurs certain que l'apôtre Paul était de cet avis lorsqu'il a dit à l'Église universelle : « Examinez-vous vous-mêmes, pour

savoir si vous êtes dans la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes » (2 Co 13.5).

Comment les gens en viennent-ils à croire à tort qu'ils sont sauvés ? En recevant de fausses informations sur le salut. Une grande partie de notre mode d'évangélisation moderne contribue à procurer ce que j'appelle « l'assurance syllogistique ».

Le syllogisme contient une prémisse majeure et une prémisse mineure qui mènent à une conclusion. Considérons Jean 1.12 : « Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. » Prémisse majeure : Tous ceux qui reçoivent Jésus deviennent enfants de Dieu. Prémisse mineure : La personne à qui vous venez de témoigner a reçu Christ. Conclusion : La personne doit maintenant être un enfant de Dieu. Cela semble logique, mais le problème, c'est que vous ignorez si la prémisse majeure est vraie – si la personne a véritablement reçu Christ. Gardez-vous d'essayer de convaincre les gens de leur salut en fonction d'une profession n'ayant pas été éprouvée. La véritable assurance est la récompense qui découle d'une foi ayant fait ses preuves (Ja 1.2-4 ; 1 Pi 1.6-9). Et c'est le Saint-Esprit qui procure la véritable assurance (Ro 8.16). Le conseiller humain doit donc veiller à ne jamais succomber à la tentation d'usurper ce rôle.

### **Une assurance minée**

Certains croient que personne ne peut avoir réellement l'assurance de son salut – pas même un vrai chrétien. Ils rejettent la souveraineté de Dieu dans le salut, détruisant ainsi le fondement théologique de la sécurité éternelle et de l'assurance de ce salut. C'est d'ailleurs la conception historique des arminiens (nommée d'après un théologien hollandais). Selon elle, si un chrétien croit être en sécurité pour toujours, il risque de devenir négligeant spirituellement.

Cette croyance est également celle qu'enseigne officiellement l'Église catholique romaine. Le Concile de Trente

a effectivement déclaré anathème de dire : « Si quelqu'un dit, qu'un homme né de nouveau par le Baptême, & justifié, est obligé, selon la Foy, de croire qu'il est assurément du nombre des Prédestinez : Qu'il soit Anathème » (canon XV, sur la justification). Les enseignements du catholicisme moderne, comme ceux de Vatican II, étayaient cette position.

Dans son ouvrage intitulé *The Conflict with Rome*, G. C. Berkhouwer explique que le fait pour Rome de nier l'assurance du salut est en accord avec sa conception de la nature du salut ([Philadelphie : Presbyterian and Reformed, 1957], p. 118-119). Étant donné que l'Église catholique romaine conçoit le salut comme un effort concerté de l'homme et de Dieu, quelque chose qui se préserve au moyen de l'accomplissement de bonnes œuvres, elle en conclut que le croyant ne peut jamais être absolument certain de son salut. Pourquoi ? Parce que, si mon salut dépend de Dieu et de moi, je risque de gaffer.

Toute théologie impliquant les efforts humains dans le salut rend impossible la sécurité ou l'assurance véritable, du fait que les êtres humains peuvent commettre des erreurs. Mais la théologie biblique historique affirme que le salut est entièrement l'œuvre de Dieu, ce qui conduit aux doctrines concomitantes de la sécurité et de l'assurance.

L'apôtre Jean a d'ailleurs affirmé : « Je vous ai écrit ces choses, afin que vous *sachiez* que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu » (1 Jn 5.13, italiques pour souligner). Quant au prophète Ésaïe, il a écrit : « L'œuvre de la justice sera la paix, et le fruit de la justice le repos et la sécurité pour toujours » (És 32.17). Ainsi, Dieu accorde non seulement la justice, mais encore la paix que procure l'assurance.

### **Une pleine assurance**

Il est vrai qu'une personne peut être sauvée et en douter malgré tout. On peut aller au ciel dans un brouillard, sans avoir la certitude d'être en chemin, mais ce n'est assurément pas la façon de jouir du voyage.

Dieu veut que vous preniez plaisir au voyage. Premièrement, considérez ce que la Bible enseigne sur la nature durable du salut. L'assurance du salut ne repose sur aucun fondement valable si l'Écriture dit qu'il est possible de le perdre. Nous allons examiner les textes bibliques classiques qui affirment le caractère perpétuel du salut, mais sans faire fi des passages troublants qui semblent indiquer le contraire. Nous examinerons ensuite deux passages qui illustrent de manière persuasive et cumulative l'assurance du salut à titre de don de Dieu conforme à ses desseins irrévocables. Tout cela constitue les *bases objectives de l'assurance*. Nous devons avoir l'assurance de notre salut d'abord et avant tout parce que l'Écriture *promet* la vie éternelle à ceux qui croient en Christ (Jn 20.31). La Parole de Dieu et la garantie de vie donnée aux croyants constituent donc le fondement de toute assurance.

Deuxièmement, une fois que nous aurons établi que la Bible affirme avec cohérence que le salut dure à jamais, nous devons réagir personnellement. Comme Paul l'a déclaré, nous devons nous éprouver. La nature durable du salut ne voudra rien dire pour vous personnellement, à moins que vous ne soyez un véritable croyant. Comment pouvez-vous savoir si vous êtes réellement chrétien ? Comment savez-vous si votre foi est véritable ? L'apôtre Jean a écrit sa première lettre dans le but de répondre à cette question, car il s'agit bien de la même. Il nous a fourni une batterie de tests visant à nous permettre de nous évaluer nous-mêmes. Ces tests, que nous effectuerons tous, approfondissent le sujet des *bases subjectives de l'assurance*. Ils sont axés sur le fruit de justice qui se voit dans la vie du croyant et sur le témoignage intérieur du Saint-Esprit. Remarquez que ces deux facteurs subjectifs n'ont de sens *que* s'ils sont d'abord enracinés par la foi dans la vérité objective de la Parole de Dieu. Étant donné, toutefois, qu'ils sont essentiels à notre discussion, je les mettrai en évidence tout au long du livre, car dans la plupart des discussions contemporaines sur l'assurance on met l'accent presque exclusivement sur les bases objectives de l'assurance. On en minimise ou en élimine les bases subjectives, dérobant ainsi à d'innombrables croyants

une précieuse source d'assurance. Pire encore, on perpétue le phénomène tragique de la fausse assurance.

Troisièmement, en examinant de plus près les bases subjectives de l'assurance, nous verrons ce que la Parole de Dieu dit aux nombreux croyants chez qui la question du salut suscite un tumulte d'émotions – même s'ils n'ignorent pas les promesses de l'Écriture. Il se peut que vous comptiez parmi eux : Vous croyez à l'assurance du salut et que votre foi en Christ est sincère, mais l'insécurité vous tenaille du fait que vous ne savez pas avec certitude si vous irez au ciel. Chez certains d'entre vous, ces moments d'incertitude sont fugitifs ; mais chez d'autres, ils durent longtemps ; et chez d'autres encore, ils semblent être devenus un mode de vie. Y a-t-il un moyen de surmonter ce doute ? Comment harmoniser vos sentiments et votre foi ? Comment faire l'expérience de l'assurance de votre salut ?

D'abord, il s'avère utile de connaître les différentes raisons susceptibles de vous amener à douter de votre salut. Voilà d'ailleurs comment j'ai entamé ma série de prédications portant sur l'assurance, fondées sur 2 Pierre 1. Ce passage nous offre la possibilité d'examiner avec honnêteté les sujets qui posent problème à la plupart d'entre nous. Nous ne voulons pas présumer vivre la réalité parce que nous connaissons les faits. Cette assurance deviendra de plus en plus réelle au fur et à mesure que nous comprendrons et mettrons en application les qualités que Pierre décrit. Après les avoir examinées en détail, nous terminerons notre étude en faisant un survol encourageant de la victoire dans l'Esprit et de la promesse que Dieu fait de nous aider à persévérer.

Pour guider vos réflexions, j'ai élaboré trois questions simples destinées à vous rappeler l'orientation de notre étude :

- *S'agit-il d'un fait accompli ?* – ce que la Bible enseigne sur la nature durable du salut.
- *Est-ce bien réel ?* – comment savoir si vous êtes véritablement chrétien.
- *Est-ce quelque chose que je peux ressentir ?* – comment faire l'expérience de l'assurance d'un salut garanti.



Ma prière pour vous, c'est qu'après avoir soigneusement considéré chaque dimension du salut vous connaissiez la grâce et la paix « dans une mesure de plus en plus grande » (1 Pi 1.2, *Darby*). Ne continuez pas de vivre dans le doute concernant votre salut éternel. Vivez plutôt dans l'assurance bénie que Dieu veut vous voir savourer en tant que son enfant !

# PREMIÈRE PARTIE :

S'AGIT-IL D'UN FAIT  
ACCOMPLI ?

Ce que la Bible enseigne sur la nature  
durable du salut

# Un

## Une œuvre collective

**B**ras dessus, bras dessous, profondément concentrés, visant un même but et descendant sur terre à une vitesse de près de 160 kilomètres à l'heure, des parachutistes amateurs savourent les récompenses exaltantes non de la chance mais d'un labeur, d'une préparation et d'un travail d'équipe acharnés. Les dangers inhérents au parachutisme en formation exigent que chaque membre travaille en harmonie avec les autres. Chaque parachutiste doit veiller aux intérêts du groupe et non uniquement à son propre bien-être. Ce type d'engagement permet à l'équipe de créer une unité empreinte de grâce qui suscite l'émerveillement.

Il n'existe pas de plus belle illustration d'un tel travail d'équipe dans le domaine spirituel que l'œuvre de la sainte Trinité destinée à nous assurer le salut. Je crois que l'Écriture exprime cette réalité tout à fait clairement. En elle, nous ne voyons rien de moins qu'une œuvre collective que le Père, le Fils et le Saint-Esprit accomplissent en notre faveur.

### **Le décret souverain du Père**

Jésus a dit : « En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui écoute ma parole, et qui croit à celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il est passé de la mort à la vie » (Jn 5.24). Il s'agit peut-être de l'affirmation la plus

monumentale jamais faite dans la Bible concernant l'assurance du salut. Le croyant a reçu la vie éternelle et ne sera pas jugé.

Jésus a également expliqué pourquoi le Père a envoyé le Fils : « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. [...] Celui qui croit en lui n'est point jugé ; mais celui qui ne croit pas est déjà jugé » (Jn 3.16,18a). D'une manière positive, Jésus nous dit ici que nous avons la vie éternelle. D'une manière négative, il nous dit que nous ne serons jamais jugés.

Jésus a aussi ajouté : « Tous ceux que le Père me donne viendront à moi » (Jn 6.37a). C'est donc dire que tous ceux que Dieu choisit souverainement viendront à Christ. Par contre, ce que la Bible enseigne au sujet de l'élection divine ne devrait dissuader personne de venir à Christ, car notre Seigneur a poursuivi en disant : « Je ne mettrai pas dehors celui qui vient à moi » (v. 37b).

Puis Jésus a déclaré : « [Car] je suis descendu du ciel pour faire, non ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Or, la volonté de celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite au dernier jour » (v. 38,39). Tous ceux qui ont été choisis en vue du salut – tous ceux qui viennent à Jésus-Christ – ressusciteront lors de la grande résurrection qui précédera son retour sur terre. Pas un seul ne sera perdu.

Dans le verset 40, l'apôtre résume ainsi l'enseignement de Jésus sur le plan divin du salut : « La volonté de mon Père, c'est que quiconque voit le Fils et croit en lui ait la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour. » Quiconque croit en Christ ressuscitera donc en vue de la plénitude de la vie éternelle. C'est la volonté du Père et la promesse faite dans la Parole de Dieu.

Plus loin dans l'Évangile selon Jean, Jésus a déclaré : « Mes brebis entendent ma voix ; je les connais, et elles me suivent. Je leur donne la vie éternelle ; et elles ne périront jamais, et personne ne les ravira de ma main. Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous ; et personne ne peut

les ravir de la main de mon Père » (Jn 10.27-29). Imaginez le croyant reposant en sécurité entre les mains de Christ, elles-mêmes fermement prises dans celles du Père. Quelle sécurité ! Pourtant, certains suggèrent que, même si Dieu nous tient solidement entre ses mains, il se peut que nous sautions ou tombions hors de cette étreinte céleste. Mais c'est faux, car Dieu a fait un serment à cette fin.

Dans le chapitre 6 de l'épître aux Hébreux, nous pouvons lire qu'étant donné que Dieu « ne [pouvait] jurer par un plus grand que lui, il jura par lui-même. [...] Or, les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment est une garantie qui met fin à tous leurs différends. C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse l'immuabilité de sa résolution, intervint par un serment, afin que [...] nous trouvions un puissant encouragement, nous dont le seul refuge a été de saisir l'espérance qui nous était proposée » (v. 13,16-18).

À l'époque néotestamentaire, il arrivait couramment qu'une personne fasse un serment en jurant par quelque chose ou quelqu'un de plus grand qu'elle-même. Un Juif pouvait jurer par l'autel du Temple, par le souverain sacrificateur ou même par Dieu. Lorsqu'un tel serment était fait, le différend prenait fin. On présuait que, si quelqu'un était prêt à prononcer un serment aussi solennel, il était bien résolu à l'honorer.

Bien entendu, Dieu n'est pas tenu de faire de tels serments. Sa parole est tout aussi fiable sans serment – comme cela devrait être le cas de notre propre parole (voir Mt 5.33-37). Mais pour accommoder la faible foi de simples hommes et femmes, Dieu a fait de sa promesse le serment de donner à ses enfants une espérance à venir. Puisqu'il n'existe rien ni personne qui soit plus grand que Dieu, il a juré par lui-même (Hé 6.13). Cet engagement n'a rien ajouté à la sûreté de la promesse de Dieu, car la Parole de Dieu suffit à en garantir l'accomplissement, mais Dieu a fait ce serment par égard pour nous, afin que nous sachions qu'il pense ce qu'il dit.

Il avait pour intention de nous donner « un puissant encouragement » (v. 18). Précisons que l'expression grecque

ainsi traduite fait allusion à une grande source de consolation et d'assurance. L'expression « le seul refuge » désigne les villes de l'Ancien Testament que Dieu réservait aux gens qui cherchaient à se protéger de ceux qui souhaitaient se venger d'un meurtre involontaire (voir No 35 ; De 19 ; Jos 20). Le terme grec traduit ici par « refuge » est le même que celui utilisé par la *Septante* (version grecque de l'Ancien Testament) dans ces passages. Le fait est que nous ne saurons jamais si Dieu nous gardera dans sa main tant et aussi longtemps que nous ne courrons pas nous réfugier désespérément en lui.

De manière pratique, comment pouvons-nous courir jusqu'à lui ? Il suffit de « saisir l'espérance qui nous [est] proposée » (v. 18). Quelle est cette espérance ? Christ lui-même (1 Ti 1.1) et l'Évangile qu'il nous a apporté (Col 1.5). Pour obtenir une assurance ferme et une espérance inébranlable, vous devez chercher refuge en Dieu et vous donner à Jésus-Christ, qui est votre seul espoir de salut.

### L'œuvre sacerdotale de Christ

Le chapitre 6 de l'épître aux Hébreux se termine par une description de notre espérance en Christ : « Cette espérance, nous la possédons comme une ancre de l'âme, sûre et solide ; elle pénètre au-delà du voile, là où Jésus est entré pour nous comme précurseur, ayant été fait souverain sacrificateur pour toujours, selon l'ordre de Melchisédek » (v. 19,20).

Jésus, notre Souverain Sacrificateur, sert d'ancre à notre âme, une ancre qui nous empêche à jamais de dériver loin de Dieu. En tant que croyant, vous êtes ancré en Dieu par votre relation avec Christ. Or, vous pouvez être confiant, car vous êtes ancré en lui « au-delà du voile » (v. 19). Rappelons-nous que le lieu le plus sacré du Temple juif était le lieu très saint, qui était séparé du reste du Temple par un voile. À l'intérieur du lieu très saint reposait l'arche de l'alliance, qui symbolisait la gloire de Dieu. Une seule fois par année, le jour des expiations, le souverain sacrificateur d'Israël était autorisé à pénétrer au-delà du voile pour y faire l'expiation des péchés

de son peuple. Mais sous la Nouvelle Alliance, Christ a expié une fois pour toutes les péchés de tous les hommes au moyen de son sacrifice sur la croix. L'âme du croyant est, dans l'esprit de Dieu, déjà en sécurité au-delà du voile – dans son sanctuaire éternel.

Après que Jésus est entré dans le céleste lieu très saint, il n'en est plus ressorti, contrairement aux souverains sacrificateurs juifs, mais il « s'est assis à la droite de la majesté divine dans les lieux très hauts » (Hé 1.3), où il demeure éternellement à titre de gardien de nos âmes. Or, une telle sécurité absolue est presque incompréhensible. Non seulement nos âmes sont ancrées dans le céleste sanctuaire imprenable et inviolable, mais encore notre Sauveur, le Seigneur Jésus-Christ, veille sur elles ! Comment donc qualifier la sécurité du chrétien autrement que d'éternelle ? Assurément, nous pouvons confier notre âme à Dieu et au Sauveur qu'il nous a donné.

Lorsque Jésus vivait sur terre et anticipait l'accomplissement de son œuvre sacerdotale, il a prié ainsi pour ses disciples : « Je ne suis plus dans le monde, et ils sont dans le monde, et je vais à toi. Père saint, garde-les en ton nom » (Jn 17.11a). Il a d'ailleurs étendu à nous, qui allions en venir à croire à Christ par l'enseignement des apôtres (v. 20), cette prière de protection destinée à ses apôtres. Comme notre Sauveur prie toujours en harmonie parfaite avec la volonté du Père, nous pouvons avoir l'assurance qu'il est de la volonté de Dieu de sauvegarder notre salut.

Nous sommes gardés en sécurité par le dessein souverain de Dieu, ainsi que par l'intercession continuelle et fidèle de notre grand Souverain Sacrificateur – le Seigneur Jésus-Christ. Jude a donc tout à fait raison de le louer, lui « qui peut [nous] préserver de toute chute, et [nous] faire paraître devant sa gloire irréprochables et dans l'allégresse » (Jud 24).

### **Le sceau de l'Esprit**

La simple parole de Dieu au sujet de notre assurance devrait nous suffire, mais dans sa grâce il rend ses promesses encore plus certaines – si cela était possible – en nous offrant ses

garanties spéciales. Dans l'épître aux Éphésiens, Paul nous dit que nous avons été scellés en Christ « du Saint-Esprit qui avait été promis, lequel est un gage de notre héritage, pour la rédemption de ceux que Dieu s'est acquis, pour célébrer sa gloire » (Ép 1.13,14). Le Seigneur garantit donc ses promesses au moyen de son sceau et de son gage, ce qui nous rappelle le passage que nous venons d'examiner dans le chapitre 6 de l'épître aux Hébreux, où Dieu a fait la promesse de bénir tous ceux qui espèrent en Christ, pour ensuite la confirmer par un serment.

Comme nous ne recevons pas directement ni immédiatement le plein accomplissement des promesses de Dieu lors de notre conversion – puisque 1 Pierre 1.4 nous dit qu'il nous « est réservé dans les cieux » –, il peut arriver que nous soyons tentés de douter de notre salut et de nous interroger sur les bénédictions ultimes qui sont censées l'accompagner. En effet, l'œuvre du salut dans notre vie demeure inachevée, car nous attendons toujours la rédemption de notre corps (Ro 8.23), qui se produira lorsque Christ reviendra nous chercher. Comme nous n'avons pas encore pris pleinement possession de notre héritage, il est possible que nous remettions en question sa réalité ou du moins sa splendeur.

Pour garantir qu'il tiendra ses promesses, Dieu, entre autres choses, nous scelle par la présence de la troisième personne de la Trinité. Nous recevons en nous le Saint-Esprit au moment de notre conversion, puisqu'il est écrit que « nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps », soit l'Église de Christ (1 Co 12.13). En fait, « si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas » (Ro 8.9). Le plus incroyable dans tout cela, c'est que tout véritable chrétien est en réalité « le temple du Saint-Esprit » (1 Co 6.19).

Quand quelqu'un devient chrétien, le Saint-Esprit vient vivre en lui. Il vient donc demeurer en nous pour nous rendre capables de servir Dieu, pour nous former en vue du ministère et pour œuvrer au moyen même des dons qu'il nous a dispensés. Le Saint-Esprit est notre aide et notre avocat. Il nous



protège et nous encourage. Il nous assure également de notre héritage en Jésus-Christ : « L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ » (Ro 8.16,17a). Ainsi, l'Esprit de Dieu est notre assurance, notre garantie spéciale provenant de Dieu.

Il nous a été donné en « gage [grec, *arrabôn*] de notre héritage » (Ép 1.14). Précisons que le terme *arrabôn* désignait à l'origine un acompte ou des arrhes versées afin de garantir un achat. Plus tard, il en est venu à désigner tout type de gage. Une certaine forme du mot en est même venue à être utilisée pour désigner une bague de fiançailles.

En tant que croyants, nous avons le Saint-Esprit pour gage de notre héritage. Il constitue le premier versement de la garantie que les promesses de Dieu seront un jour entièrement accomplies. Nous avons une certitude absolue que seul Dieu peut fournir. Le Saint-Esprit est le gage irrévocable de l'Église, sa bague de fiançailles divine, qui signifie qu'en tant que fiancée de Christ elle ne sera jamais négligée ni abandonnée.

Le décret souverain du Père, le ministère d'intercession du Fils et le sceau de l'Esprit œuvrent tous ensemble magnifiquement dans le but de procurer l'assurance du salut. Augustin a eu raison de conclure que le fait d'être assuré de notre salut n'a rien d'arrogant. Il témoigne plutôt de notre foi. Il n'a rien de présomptueux. Il témoigne plutôt de notre confiance dans la promesse de Dieu.